

SEANCE DU 20 JUILLET 2017 à 19h30

Etaient présents : SENECLAUZE Bruno, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Marie-Christine GRIMAUD, Michel MONNERON, Jean ABRIAL, Jacques BREYTON, Nathalie LARGERON, Nathalie BANCHET, Marie-Chantal BLACHE.

Absents : Claude FELIX, Emeline THIEVENT (excusée), Luc TARDY (excusé), Claudine WASSILIEFF (excusée)

Bon pour Pouvoir : Claudine WASSILIEFF à Marie-Chantal BLACHE, Luc TARDY à Michel BANC
Jean ABRIAL a été élu secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la précédente séance de conseil municipal du 19 juin 2017

Personnel : Convention de mise à disposition d'un agent de police municipale

Monsieur le Maire rappelle la convention de mise à disposition d'un agent de police municipale, prenant effet le 01 juin 2013 pour une durée de trois ans renouvelable. Cette convention avait été renouvelée pour une durée d'un an renouvelable, par délibération du 30 mai 2016. Cette convention est à renouveler à compter du 01 juin 2017 et jusqu'à la décision de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) de mise à la retraite de l'agent.

Accord à l'unanimité.

Personnel : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^e classe

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^e classe. A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer ce poste à compter du 1^{er} septembre 2017, de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Personnel : Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^e classe

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^e classe. A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer ce poste à compter du 1^{er} septembre 2017, de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Personnel : Prime pour médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une prime aux agents bénéficiaires d'une médaille d'honneur régionale, départementale et communale (argent pour 20 ans de service, vermeil pour 30 ans de service et or pour 35 ans de service).

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement à l'attribution d'une prime aux agents bénéficiaires d'une médaille d'honneur régionale, départementale et communale sur présentation du justificatif selon les montants suivants :

- Médaille d'Argent (20 ans de service) : 500 €
- Médaille de Vermeil (30 ans de service) : 750 €
- Médaille d'Or (35 ans de service) : 1000 €